

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal**

Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance

*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 29 septembre 2016, le permis d'Assurance Mutuelle des Fabriques de Montréal afin d'y ajouter la catégories « assurance cautionnement ».

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Assurance automobile*                    | - Assurance cautionnement     |
| - Assurance de biens                       | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance de responsabilité |

\* Les activités dans la catégorie assurance automobile sont limitées aux contrats d'assurance couvrant les non-propriétaires.

Le siège de l'assureur est situé au 1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec), H3B 2V4 Canada.

Fait le 29 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.